

**COMITE NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME COMPACT DU  
MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION (CNPC-MCC)**

**Clarifications apportées à la Demande de Propositions**

<b>RFP REF.</b>	CNPC/CONSULT/QCBS/016
<b>PROCUREMENT</b>	DEVELOPPEMENT ET OPERATIONNALISATION D'UNE POLITIQUE GENRE AU SEIN DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MENETFP)
<b>Date</b>	18 Septembre 2018

Conformément à l'article 8.1 de la Section I. Instructions aux Consultants de la Demande de Propositions susmentionnée, MCA-Cote d'Ivoire répond par la présente aux questions reçues par email à date du 18 septembre 2018.

**QUESTIONS/ANSWERS**

Q1	Le nombre de personne-mois total et pour chaque expert dans la section II. « Données particulières de la Demande de propositions » (page 41 de la Demande de proposition) diffère de ceux indiqués dans les TdR (page 92 de la demande de proposition). Le nombre exact total de personne-mois étant crucial pour l'offre financière, et pour la planification de mobilisation des experts, pouvez-vous nous indiquer quel est le nombre exact de personne-mois par expert pour la période de base, ainsi que pour les périodes optionnelles ?
A1	Il y a effectivement une erreur dans le dossier, nous allons transmettre un addendum correctif sous peu. Cependant il est important de noter que l'information indiquée dans le dossier est un estimatif, il revient au Consultant de développer son niveau d'effort final en fonction de sa méthodologie et plan de travail.
Q2	Le premier critère d'expérience du spécialiste genre dans l'éducation requiert à au moins 8 ans d'expérience ayant inclus 1) la conception de politique nationale (...) (indiqué en page 90 de la demande de propositions). Faut-il comprendre ce critère comme demandant que l'expert ait de l'expérience, pour un total d'au moins 8 ans, dans les 4 domaines ? Ou comme demandant que l'expert ait de l'expérience, pour un total d'au moins 8 ans, dans au moins un de ces 4 domaines ?
A2	« Au moins 8 années d'expérience ayant inclus : (1) la conception de politique nationale en matière de genre et éducation ; (2) l'analyse des questions de genre en milieu scolaire (3) l'accompagnement et la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités genre en milieu scolaire ; (4) la gestion des politiques genre »  Cela signifie que sur une période de huit (08) ans l'expert doit avoir entrepris des missions, activités dans les quatre (04) domaines cités, et non 8 ans d'expérience dans chaque domaine.
Q3	Le MCC/MCA Côte d'Ivoire prévoit-il d'annoncer un montant maximum auquel devraient adhérer les budgets que soumettront les Consultants (le montant du prix fixe du contrat) ?

A3	Conformément aux dispositions des Instructions aux Consultants à la clause 12.2.c, l'entité MCA a fait le choix de fournir l'estimation du niveau d'effort consenti par le personnel clé au lieu du budget prévisionnel, cette information est précisée à la clause 12.2c de la Section II. Données Particulières de la Demande de Propositions.
Q4	Nous comprenons que la prestation des services sera divisée en deux périodes : période de base et les périodes optionnelles. Devons-nous faire une offre technique et financière séparés pour chaque-un de ces périodes ?
A4	Les consultants sont invités à utiliser les formulaires TECHs et FINs fournis dans la demande de proposition. Une seule offre technique couvrant la période de base et les périodes optionnelles est attendue. Également une seule offre financière couvrant la période de base et les périodes optionnelles est attendue.
Q5	Concernant le personnel clé, les TdR mentionnent au moins un(e) chef de mission et un(e) spécialiste genre, et décrivent leurs profils. En tenant compte des tâches à réaliser et les profils décrits, serait-il possible de présenter un nombre différent de personnes qui collectivement remplissent tous les critères décrits dans la page 80 des TdR ?
A5	<p>Suivant la section 8 des termes de références « qualifications du consultant et son personnel clé », le personnel clé (individu) minimum requis est le suivant :</p> <p>Pour la période de base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un(e) Chef de mission</li> <li>- Un(e) Spécialiste genre</li> </ul> <p>Pour les périodes optionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un(e) Chef de mission</li> <li>- Un (e) assistant (e) technique intégré (e) (pour la période optionnelle)</li> </ul> <p>Le besoin de personnel additionnel sera déterminé par le consultant, sur la base de la méthodologie et de l'approche proposées. Ce personnel additionnel est considéré comme personnel technique d'appui, veuillez-vous référer à la Section V paragraphe 8.1.</p>
Q6	Pouvons-nous comprendre que le chef de mission ne doit pas être obligatoirement basé à Abidjan mais au moins un membre de personnel clé doit être basé à Abidjan ?
A6	Un membre du personnel clé ou Personnel technique d'appui sera désigné à Abidjan afin d'assurer l'interface avec MCA-Côte d'Ivoire pendant la période de base. Pour la période optionnelle le personnel clé dénommé « Assistant(e) technique intégré(e) assurera l'interface avec MCA-Côte d'Ivoire.